



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 07/2015

Vevey, le 25 février 2015

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 12 mars 2015**

Réponse à l'interpellation de Mme Anna lamartino intitulée " Payer aux parcomètres, oui mais... "

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 29 janvier 2015, Madame Anna lamartino, au nom du groupe PLR-Vevey, déposait l'interpellation mentionnée en titre en évoquant l'absence de parcomètre à la rue de l'Oyonne et le fonctionnement des horodateurs sur la Grande Place. Sur la base de ce qui précède, nous pouvons répondre de la façon suivante aux questions posées par l'interpellatrice.

Question 1 :

Hors service depuis plusieurs mois, pour quelles raisons le parcomètre de la rue de l'Oyonne n'a-t-il pas été remplacé ?

Dans le courant du mois d'octobre 2014, le parcomètre installé sur la rue de l'Oyonne a subi un dommage total, probablement par un véhicule dont l'auteur n'a pas pu être identifié. Cet incident a nécessité l'achat d'un nouvel appareil, comprenant un délai de livraison de 10 semaines. Toutefois, l'entreprise mandatée a omis de confirmer la commande auprès du fournisseur. Par conséquent, ce parcomètre n'a pu être installé qu'à la mi-février.

Question 2 :

Est-il prévu, et/ou serait-il possible, de mettre sur tous les panneaux de signalisation, et surtout beaucoup plus en évidence, comme dans les autres Communes, les numéros pour l'utilisation de l'appareil « Allpark », vu justement les avantages de cet appareil (de ne pas devoir se rendre jusqu'au parcomètre pour prendre un ticket et ne pas avoir besoin de monnaie) ?

La mention Allpark figure sur l'ensemble de la signalisation des parkings. Cependant, l'entreprise responsable du système a quelque peu modifié la signalétique en remplaçant les plaques complémentaires fixées sur le côté des panneaux indiquant les régimes de stationnement par des autocollants apposés sur les signaux.

Concernant plus particulièrement la Place du Marché :

Question 3 :

On s'aperçoit que les nouveaux parcomètres n'ont pas assez de lumière, est-il prévu d'en rajouter ?

Le fournisseur a été immédiatement sensibilisé à cette problématique. Le constructeur étudie la faisabilité d'installer une source d'éclairage à partir de l'horodateur, via le panneau solaire.

Question 4 :

Il arrive régulièrement que les numéros composés ne s'affichent pas correctement et de ce fait que le numéro de la place payée soit faux. Est-ce un défaut des appareils ?

Selon les renseignements obtenus auprès de l'entreprise mandatée, il s'agit d'un problème connu de ses services. Cette anomalie, qui intervient essentiellement lors de basses températures, est en cours de résolution par le fournisseur.

Question 5 :

Au vu du temps nécessaire pour payer sa place, ne faudrait-il pas des parcomètres supplémentaires ?

Le temps consacré au paiement de la place n'est pas consécutif à la lenteur du système, mais à une méconnaissance de l'utilisation de l'appareil. Cette problématique devrait s'amenuiser par une prise d'habitude des automobilistes. En outre, l'analyse effectuée par les différents services a démontré que l'achat de cinq horodateurs était suffisant pour répondre aux besoins. En effet, le choix des emplacements permet de couvrir les axes piétonniers les plus fréquemment utilisés par les usagers qui se rendent dans les centres d'intérêts.

Question 6 :

Le parcomètre situé au « Bois d'Amour » est dangereux, car les utilisateurs font la file sur la route, est-il possible de le tourner ?

Son orientation a été déterminée afin d'emmagasiner le maximum d'ensoleillement en regard du panneau solaire qui alimente l'appareil. L'espace disponible sur le trottoir, tout autour de l'appareil, permet à plusieurs personnes d'attendre le paiement de la place, sans pour autant s'exposer sur la voie de circulation. Une rotation de l'appareil nécessite une modification du socle de base. Un bilan relatif à ces changements interviendra au printemps 2015. Il permettra à la Municipalité d'apporter des mesures correctrices, en cas de nécessité.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 26 février 2015.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire


Laurent Ballif


Grégoire Halter

